



FO 1 FO

Le mensuel d'information du Syndicat Force Ouvrière de Messier Bugatti Dowty Bidos

*Vos coordinateurs FO Safran
Revendiquent- Négocient- Informent.*

Voici ci-joint le compte-rendu de la sixième réunion de négociation du 20 janvier 2016. Des avancées ont été obtenues et grâce à notre insistance, la DG va réfléchir à d'autres efforts : une dernière réunion de négociation a finalement été planifiée le vendredi 29 janvier 2016.

Bilan des avancées obtenues :

IDR & CET pour les salariés séniors :

- Prolongation de **3 mois** de la majoration SAFRAN de l'IDR jusqu'au 31 mars 2016 (les salariés quittent l'effectif le 31 mai 2016 au plus tard). **La Direction est prête à réfléchir sur l'extension au 30 juin 2016.**
- Abondement en temps du CET équivalent à dix fois le nombre de jours cumulés plafonné à **30 jours** (jusqu'au 31 décembre 2018).
- **Cumul possible de l'abondement CET avec les mesures de l'accord Groupe du Contrat de Génération et les mesures des accords sociétés. Point important pour MBD.**

En cas d'absence d'accord :

- IDR : aucune majoration SAFRAN de l'IDR.

PERCO :

- Abondement classique : reconduction pour 2016 des dispositions de 2015 : **700 € max** avec une enveloppe de financement de **15 M€**.
- Abondement sénior : revalorisé à **1 500 € max / an pendant 2ans** (avec un taux d'abondement de 150 % des sommes versées).
- A partir de 2017, engagement d'amélioration des modalités d'abondement du PERCO (négo au printemps 2016) : **tranches, abondement maximum et enveloppe de financement seront renégociés.**

En cas d'absence d'accord :

- PERCO :
 - abondement classique réduit à 200 € max avec enveloppe de financement de 10 M€.
 - abondement sénior : supprimé.

PPP & Prime de PARTICIPATION :

- Compensation de la perte de la Prime de Partage des Profits (une loi gouvernementale a supprimé la PPP) en intégrant l'équivalent dans la Prime de Participation (applicable sur la prime versée en 2017 au titre de 2016). **Versement en pourcentage du salaire et non de manière uniforme.**
- **La DG réfléchit à une mesure exceptionnelle de compensation de la perte PPP : versement en 2016 sur l'exercice 2015 d'une prime décidée par le Conseil d'Administration de SAFRAN.**

En cas d'absence d'accord :

PPP : pas de compensation de la perte de la Prime de Partage des Profits.

NAO :

- **Retrait de l'article fixant les « principes directeurs qui régiront les NAO 2016 » et intégration en annexe de l'accord avec une rédaction plus générique.**

L'action syndicale FO perdure pour aboutir à un compromis en faveur des salariés. La Direction commence à bouger les lignes devant nos argumentations et nos revendications.

Le 18 janvier s'est tenue une intersyndicale à Vélizy.

Objet : Bilan des NAO 2015 et présentation de la nouvelle législation de la loi Rebsamen modifiant l'article L2242-1 du code du travail. (Intégration dans la négociation de l'intéressement, la participation et le PERCO).

Chez MBD, la masse salariale distribuée était de 1,65% intégrant :

Pour les non cadres : 0,4% en AG ; 0,15% effet ancienneté.
1,1% en AI. Détail :

BILAN	Effectif concerné	Nb mesures d'AI	% de personnes augmentées	Nb Promotions	% de personnes promues	Nb de personnes ayant eu une mesure	% de personnes ayant eu une mesure
Hommes	1628	721	44%	162	9,95%	883	54%
Femmes	313	153	49%	26	8,31%	179	57%
total	1941	874	45%	188	9,69%	1062	55%

Pour les cadres :

1,6% en AI dont 0,15% de budget spécifique.

BILAN	Effectif concerné	Nb mesures d'AI	En %	Nb Promotions	En %	Nb de personne ayant eu une mesure	En %
Hommes	837	674	81%	63	8%	737	88%
Femmes	259	210	81%	23	9%	233	90%
total	1 096	884	81%	86	8%	970	89%

Salaires moyens
Effectifs au 30/11/2015.
Hors ancienneté.

CSP	Effectif	Salaires de base* moyen
Agents de maîtrise	73	3342
Employés	264	2838
Ouvriers	809	2362
Techniciens	833	2868
Cadres positionnés	1222	4678
Ensemble	3201	3439

Les négociations obligatoires prennent du retard avec la suppression de deux réunions initialement prévues par la Direction. Notre prochaine négociation n'aura pas lieu avant le 9 février.

Petit rappel : lors du mois de Décembre, il a été proposé la signature de l'accord de fermeture de fin d'année 2016. Au petit jeu du poker menteur de certains, celui-ci est mis sous le tapis. Dans ce contexte, FO tient à rappeler qu'il existe 3 variantes :

- ➡ Soit on trouve un accord avec les compensations sur chaque site en termes d'organisation de cette fermeture et chaque salarié peut faire valoir l'accord s'il ne veut pas travailler. (malgré certaines pressions)
- ➡ Soit on ne trouve pas d'accord, et tout le monde est censé travailler avec toute liberté donnée à la hiérarchie d'accepter des congés et d'imposer au moins 40% de présents.
- ➡ Enfin dernière variante, c'est l'imposition à l'ensemble du personnel de la fermeture au travers de la 5^{ème} semaine de congés payés.

Pour FO, nous rappellerons notre attachement à la première solution lors de la prochaine réunion.

Road Show

Le message véhiculé par notre Direction est clair : MBD est un élève doué et performant mais doit encore s'améliorer.

Tiens donc, cela ne nous étonne pas venant d'une Direction aux ordres de la holding Safran.

Pour autant, la Direction devra toujours compter avec votre syndicat FO pour promouvoir la défense des intérêts collectifs des salariés. C'était le sens des interventions des élus FO à l'attention du président.

PS : nous avons aimé la question relative aux critères déterminant certaines répartitions de charges entre Bidos, Querétaro et Suzhou sur l'A320.

Nous avons moins aimé la réponse qui n'en était pas une.

Quelques chiffres utiles.

Plafond annuel sécurité sociale : **38616€**

Plafond mensuel : **3218€.**

Salaires mini pour valider 1 trimestre de retraite du régime général : **1441.5€.**

SMIC mensuel brut 35h : **1457.52€**

Indice des prix décembre 2015 : + **0,2%.**

Variation sur 1 an : + **0,2%.**

Allocations familiales :

2 enfants : **129,35€**

3 enfants : **295,06€**

Par enfant supplémentaire : **165,72€**

Honoraires généraliste : **23€**

Honoraires spécialiste : **25€**